

Aide financière sur le dispositif Conseillers Numérique France Services

	Année 1	Année 2	Année 3
Structures publiques	17 500 € (70% de la base actuelle)	12 500 € (50% de la base actuelle)	12 500 € (50% de la base actuelle)
Bonification pour les structures dont les CNFS interviennent en QPV ou ZRR (même partiellement)	2 500 €	5 000 €	
Structures privées	20 000 € (100% de la base actuelle)	14 000 € (70% de la base actuelle)	10 000 € (50% de la base actuelle)